

**CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJET IMMOBILIER DU 2175 SAINT-PATRICK**

**Réponse du promoteur, monsieur Patrick Varin à la demande d'information  
supplémentaire de la commission envoyée le 10 juillet 2017.**

(Voir doc. 6.4.2)

PAR COURRIEL

Reçu le 10 juillet 2017

Question : Est-ce que vous confirmez que les données du tableau en annexe, ainsi que la compréhension des commissaires, telle que décrite dans le paragraphe précédent sont exacts?

*Les informations sont exacts tel que décrit dans le paragraphe ci-dessus. Nous avons actuellement 2324 m<sup>2</sup> de superficie à la cour intérieur ce qui représente le 24% du terrain. À noter que nous sommes conforme à l'article 30 du projet particulier qui stipule que nous devons avoir un minimum de 2300 m<sup>2</sup> en superficie dans la cour intérieur.*

*Patrick Varin, président  
Solano*